



Claudy DESOIL Rally

2 et 3 juin 2012

VISA ASAF n° 005

Motor Union Yvo Grauls.

N° D'ENTREPRISE : 413416176.

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Garage RENAULT Route de Mons 276 6560 Erquelines.

REGLEMENT PARTICULIER

REMARQUE : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I - TIMING

- 11.04.12** Parution du Règlement Particulier
- 14.04.12** **Date de début des engagements**
- 28.04.12** **Fin de la période des engagements assurés pour les « engagés prioritaires »**
(art. 4.2 du RPR)
- 31.05.12** **12h00 Clôture de réception des engagements à droits simples**
20h00 Attribution des numéros
21h00 Affichage de la liste des engagés
- 02.06.12 09h00 Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif
(e.a.: vérification licences et permis de conduire ; délivrance des licences journalières et Titres de Participations)
09h30 Distribution du road-book et des documents "assistance".
09h40 Début des reconnaissances
15h00 Fin des inscriptions à droits majorés
15h15 Fermeture des VA
16h00 Ouverture des VT
19h00 Fin absolue des reconnaissances
20h30 Fermeture des VT
21h00 Fermeture du secrétariat et de la permanence
- 03.06.12 06h30 Ouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires
07h00 Ouverture du parc fermé de départ.
Fermeture des VA et VT complémentaires
07h15 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
08h00 Départ de la première voiture pour la 1^{ère} boucle
10h45 Départ de la première voiture PH.(heure approximative)
11h10 Départ de la première voiture pour la 2^{ème} boucle
14h10 Départ de la première voiture pour la 3^{ème} boucle
16h52 Départ de la première voiture pour la 4^{ème} boucle (Uniquement 2 EC)
17h00 Arrivée de la première voiture PH.(heure approximative)
18h00 Affichage des résultats officiels PH.
18h30 Officialisation du classement PH.
18h46 Arrivée de la première voiture
30' après l'arrivée de la dernière voiture : affichage des résultats officiels.
30' plus tard : officialisation des résultats.
30' plus tard : proclamation des résultats et remise des coupes.

II - ORGANISATION

Art. 1 - Organisation

L'ASBL M.U. Yvo Grauls organise, les 02 et 03 juin 2012, le 28ème **Claudy Desoil Rally**. Cette épreuve sera disputée conformément aux Prescriptions de l'ASAF 2012 et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course Michel KIRSCH Lic ASAF n° 267
- Directeur de course adjoint Eddy LIMBOURG Lic ASAF n° 311
- Directeur de la sécurité Steve JAUQUET Lic ASAF n° 301
- Directeur de la sécurité adjoint Daniel REMANT Lic ASAF n° 269
- Secrétaire du meeting Virginie LEBRUN Lic ASAF n° 270

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

Collège des Commissaires Sportifs

- | | | |
|-----------|------------------|--------------------|
| Président | Pierre VANDERLIN | Lic ASAF n° Bt 113 |
| Membres | André DOEMER | Lic ASAF n° Lg 713 |
| | Laurent WALBRECQ | Lic ASAF n° Ht 283 |

Collège des Commissaires Techniques

- | | | |
|-----------|------------------|--------------------|
| Président | MENU Bernard | Lic ASAF n° Lx 21 |
| Membres | MENU Olivier | Lic ASAF n° Lx 718 |
| | CONFRERE G | Lic ASAF n° Na 953 |
| | DELEERSNIJDER L. | Lic ASAF n° Ht 360 |
| | CLIGNET Alain | Lic ASAF n° Bt 116 |

Secrétaire Pat. DENEUFBOURG Lic ASAF n° Ht 226

Secrétaire Josette DOCQ Lic ASAF n° Lx 717

Inspecteur "Sécurité "

Jean Louis DELABY Lic ASAF n° Bt 007

Observateur ASAF

Jean Louis DELABY Lic ASAF n° Bt 007

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- **Relation concurrents** Patrick GREGOIRE Lic ASAF n°316
Patrice BRECHT Lic ASAF n°266

Responsables Sécurité des EC :

Frédéric GOBEAUX, N° 22206, Mickael Joniaux N° 20269, Didier DEJASSE N° 828, Stéphane CHATEL N° 275

- **Responsables des EC :**

Louis Modave N° 653, Luc Joniaux N° 367, Lic n°300; Christian CAREME, Lic n° 872
Michel BAERTS, Lic n° 273.

III - MODALITES GENERALES

Art. 2 Eligibilité

Le **Claudy Desoil Rally** est une épreuve de type B (voir Art 2 du RPR) comptant pour les championnats de la Communauté Française de Belgique, les championnats de la CSAP Brabant Fr, Namur et de Hainaut, les «Challenge Bruno Thiry», « Challenge Renault», « Toyo Tires Proxes Challenge», et « Prov'historic Masters Challenge » de l'ASAF.

Art. 3 Description Parcours

- 3 boucles (identiques) d'une longueur de 75 Kms dont 30.5 kms d'EC et 1 boucle d'une longueur de 37.8 Kms dont 21 kms d'EC (EC1 + EC2).

EC. 1 : **12.500 Km** (100 % asphalte)

EC. 2 : **8.500 Km** (100% asphalte)

EC. 3 : **4.500 km** (100% asphalte)

EC. 4 : **5.000 km** (100% asphalte),

- Total : **262.8 Kms**, dont **112.5 Km** d'EC, 100% asphalte.

Les concurrents de la Division Prov'Historic ne participeront pas à la 4ème boucle.
--

Art 4 Procédure d'engagement

A) Engagement : **Attention, un bulletin incomplet ne sera pas enregistré !**

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications », DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 14 avril et, au plus tard, le 31 mai avant 12 H 00, à Michel KIRSCH, 263 Rte de Mons 6560 Erquelinnes.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt au plus tôt le 14 avril 2012 et au plus tard

le 31 mai 2012 à 12 heures . (Attention aux délais bancaires)

Banque ING : BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE61 3600 5608 6517

Intitulé : Motor Union Yvo Grauls/ Nota Desoil 11 Equipage : X (XXXX) / Y (YYYYY) Div et Cl.

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 02 juin à 15 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20%. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b.)

Le nombre de participants est limité à 150 (voir Art 9.2 du RSG et Art 4. du RPR).

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 15 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections se produisent parmi les 15 équipages initialement retenus (voir Art. 9.2 du RSG)

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 4.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complet et régularisé (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur **avant le 28 avril 2012 à 12 heures**.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

B) Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11. du RSG des Prescriptions ASAF 2012)

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à **250 €**.

- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à **295 €**

- Le droit d'engagement pour la Div. Prov'Historic (PH) s'élève à **220 €**

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25% (sauf pour la Division PH).

C) Attribution des numéros (voir Art. 5 du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 31 mai à 21 heures, au siège social de l'ASBL Motor Union Yvo Grauls. 263 rte de Mons, 6560 Erquelinnes. 071/558588

Permanence jusqu'à : 23 heures, ensuite, voir www.Yvograuls.com

Art. 5 Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 2.3.5. du R.P.R.)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le 02 juin 2012 de 09h40 à 19h00.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

Une réglementation interne sera distribuée aux concurrents le samedi 02 juin 12 en même temps que le Road-Book.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré. Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Stéphane CHATEL, Daniel REMANT, Charles LECHIEN, Eddy LIMBOURG et Michel KIRSCH seront affectés à la surveillance des reconnaissances avant, pendant et après le timing autorisé.

Ils vérifieront également le respect ou le non respect de la zone d'assistance, ainsi que l'utilisation des bâches imperméables.

B) Ravitaillement (Voir Art. 1.1.3. du RPR)

3 fois par boucle, à la Station TEXACO à Erquelinnes à l'endroit du parc d'assistance unique.

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Sur les parkings autour du rond point de la station TEXACO à Erquelinnes, et ce à partir du samedi 02 juin après 18h00, qui sera le seul endroit autorisé (à 300m du PC).

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de celles-ci, seules, des réparations effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel embarqué et avec les moyens du bord seront autorisées.

ATTENTION : MISE HORS COURSE A LA 1^{ère} INFRACTION CONSTATEE

IV - CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art 6. Parc fermé (voir Art. 12 du R.P.R.)

Situation du parc fermé de départ : Garage RENAULT Baligant, rte de Mons à 6560 Erquelinnes.

Art 7. Vérifications techniques (voir R.P.R. Art. 1.1.8. et 3. « Admission des véhicules en rallyes ».)

Les VT préliminaires auront lieu le 02 juin 2012 à partir de 16 h 00, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications » ou suivant le timing défini sur la feuille des renseignements.

Emplacement : **Garage RENAULT BALIGANT** à Erquelinnes, 276 Rte de Mons.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (art.3.6 RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Garage VW, rte de Mons 261 à Erquelinnes.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Garage Baligant à Erquelinnes, 276 rte de Mons.

Art 8. Vérifications administratives

A. Contrôle administratif obligatoire

(Garage RENAULT Baligant 276 rte de Mons à Erquelinnes 071/ 555228 de 9h00 à 15h15)

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe plus de licences d'un jour pour les rallyes de type B et B-Short. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises, éventuellement assortie d'un « titre de participation », (Voir art.2.2.10 du RSG) seront donc admis au départ.

B. Récupération des licences

En cours d'épreuve :

Au secrétariat, situé à l'intérieur du PC au Garage RENAULT Baligant

En fin d'épreuve :

Au secrétariat, situé à l'intérieur du PC au Garage RENAULT Baligant

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, et jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc d'arrivée.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (voir Art. 1.1.9 du RPR).

V - DOTATION

Art. 9 Proclamation des résultats

- 9.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le Dimanche 03 juin 2012 à l'intérieur du Garage RENAULT Baligant, 276 rte de Mons à Erquelinnes, au plus tôt 30 minutes après l'officialisation des résultats.

- 9.2. Des trophées seront distribués successivement comme suit :

- Trophée **FREDERIC CAPITTE** à l'équipage classé, jugé le plus spectaculaire (Div. 1-2-3-4, confondues)
 - Trophée **JEAN BALIGANT** au 1^{er} équipage classé avec une Renault en Div. 1-2-3, confondues
 - Trophée **CLAUDE DESOIL** au **copilote** de l'équipage classé ayant remporté le plus grand nombre d'EC en Div. 1-2-3, confondues
 - Trophée **CLAUDY DESOIL** au **pilote** de l'équipage classé ayant remporté le plus grand nombre d'EC en Div. 1-2-3, confondues.
 - Trophée **MARC PASCUAL** au Pilote le mieux classé, utilisant une « Propulsion », en Div. 1-2-3 confondues.
-
- Premiers de chaque classe de la Division PH (15-16-17-18)
 - Premiers de la Division PH - S/R
 - 3 premiers de la Division PH (classes 15-16-17-18 confondues)
 - Première dame au classement général Div. 4
 - 3 Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote)
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG - calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - 3 Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et copilote)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

VI - POINTS DE CONTACT

Art. 10 Permanences

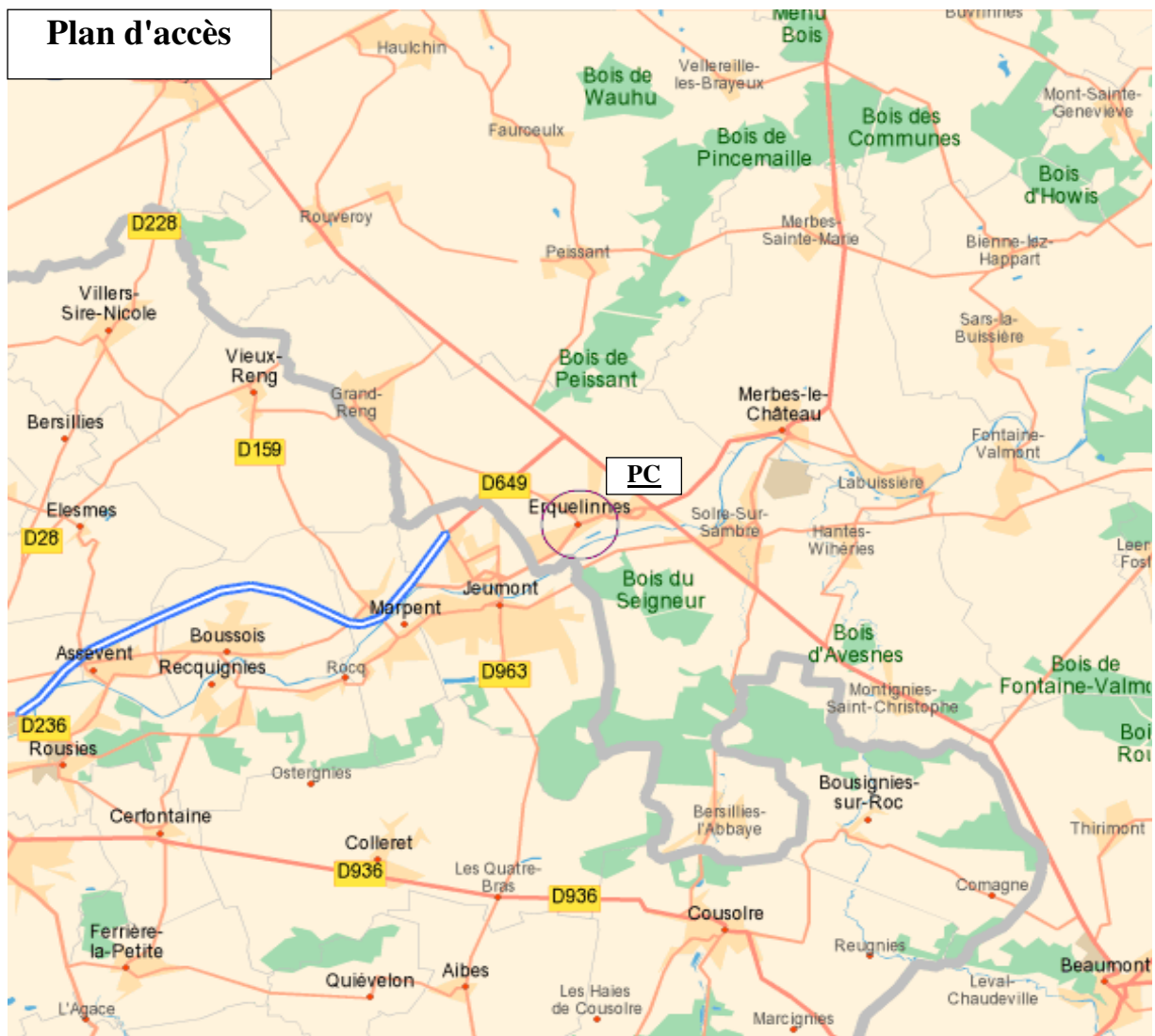
- Jusqu'au 02 juin 12 à 9 heures Michel Kirsch, 263 Rte de Mons à 6560 Erquelinnes
- 071/558588 ou 0496/ 534269 - kirschmich@gmail.com
- Garage Baligant, Rte de Mons, 276 rte de Mons à Erquelinnes
- 071/ 55 52 28 (Fax : 071/ 55 89 11)
- www.Yvograuls.com voir les liens)
- A partir du samedi 02 juin 12 à 9 heures Garage Baligant, 276 rte de Mons, 6560 Erquelinnes.
- 071/ 55 52 28 ou Michel Kirsch, 0496/ 534269.)

Art 11 Tableau d'affichage

Situation exacte : A l'intérieur du Garage RENAULT (PC) sur les vitres du Bureau de calculs.

VII - DIVERS

- A) Road-book assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 14.4. du R.P.R.)
- B) Programmes disponibles à partir du samedi 02 juin 12 à 10h00 au Chapiteau situé sur le parking du garage RENAULT.
- C) Petite restauration sur place et dans le centre d'Erquelinnes.
- D) Hôtels et gîtes : voir liste sur le site : www.Yvograuls.com
Ou Office du tourisme – www.erquelinnes.be



VIII - APPROBATIONS

Art 12

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2012 seront d'application.

Art 13.

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Bernard HAYEZ (Lic. ASAF n°001) pour la CSAPH, en date **du 19 mars 2012**
- Katty BARIO (Lic. ASAF n° 011) pour l'ASAF, en date **du 19 mars 2012.**

Ce règlement est approuvé moyennant l'envoi, dans les délais prescrits, de la licence d'homologation établie par l'Inspecteur-Sécurité" désigné par la fédération.

Club organisateur : Motor Union Yvo Grauls

Epreuve : Claudy Desoil Rally

Date : 2 et 3 juin 2012

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 14 avril 2012 au, au plus tard, le 31 mai 2012 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à ASBL Motor Union Yvo Grauls, Michel Kirsch 263 Rte de Mons, 6560 Erquelinnes

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu*, Paiement reçu*, Ordre d'inscription*, Division*, CHALLENGES [X]_, Le, Classe*, B. THIRY, RENAULT, TOYO TIRES

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom, Si pseudonyme, Prénom, Homme / Femme

Né(e) le, Adresse, N°

Code postal, Localité

[X] Accepte [] n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM, E-mail

Table with columns: ASAF, VAS, N° Licence, Type, Ecurie

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom, Si pseudonyme, Prénom, Homme / Femme

Né(e) le, Adresse, N°

Code postal, Localité

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM, E-mail

Table with columns: ASAF, VAS, N° Licence, Type, Ecurie

VEHICULE :

Marque, Type, Plaque n°, Année de construction, Châssis, Cylindrée, Compagnie d'assurance, Police n°

Table with columns: Division, Classe, Min. A4, Min. A3

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes.

Fait à le, (Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

EPREUVE : Claudy Desoil Rally	N°:
Date : 2 et 3 juin 2012	

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)												
Nom :						Prénom :				Signature :		
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)												
Nom :						Prénom :				Signature :		
Si pseudonyme : « »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)					
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....C
.....	C

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Pare-brise feuilleté	Autocollants ASAF
Documents de bord	Passeport ASAF PH N°
Réservoir à essence	Divers :
Canalisations d'essence	
Tôle pare-feu avant/arrière	
Arceau de sécurité	
Ceintures de sécurité / Harnais	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Batterie	
Extincteur	Challenge B. THIRY <input type="checkbox"/>
Casque / HANS	Challenge RENAULT <input type="checkbox"/>
Vêtements (Combinaison)	Challenge TOYO TIRES <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	
Elargisseurs de voies	COMMISSAIRE TECHNIQUE : Nom/ Licence Cachet
Pneumatiques	
Echappement	
Fixations des roues	
Fonctionnement des freins	VISA DU SECRETARIAT DE L'ORGANISATION:
Anneaux de remorquage	

Epreuve : Claudy Desoil Rally

Date : 2 et 3 juin 2012

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nous, soussignés, _____ (pilote), licence n° _____ ,
et _____ (copilote), licence n° _____ ,
constituant l'équipage de la voiture engagée sous le n° _____ ,

Nous engageons sur l'honneur à renoncer à toute action de recours

envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que nous avons accepté lors de la signature de notre demande de licence (numéros repris ci-dessus) et ce, quel que soit notre préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles nous l'aurions encouru.

Fait à _____ , le _____ .

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :

En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé.